Sécurité à bord des navires à passagers

Sécurité maritime : navires à passager

Certifiante | Formation continue

Réf. : 1804019F — Mise à jour : 20 octobre 2026

Organisme responsable : **CEPS FPC**

Présentation de la formation

Objectifs

Assurer la gestion des situations de crise et de comportement humain ; d'assurer l'encadrement et la sécurité des passagers

Programme

La formation « Sécurité à bord des navires à passagers » permet l'apprentissage de l'encadrement des passagers, les limites d'exploitation, la sécurité de l'embarquement et débarquement des passagers, la démonstration de l'utilisation des engins de sauvetage, la maîtrise des situations de crise et la gestion du stress

- Encadrement des passagers : 2 h 30
- Sécurité des locaux et des passagers :2 h 30
- Gestion de crise : 7h
- Familiarisation : 2h

Optional : Sécurité des passagers, de la cargaison et intégrité de la coque + 8h

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Aucun prérequis	**Sans niveau spécifique**

Liste des certifications

Sécurité maritime : navires à passager

Métiers associés

N3102 — Équipage de la navigation maritime

N3201 — Exploitation des opérations portuaires et du transport maritime

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2151250S	Présentiel	LORIENT	01/01/2026	31/12/2026
2424364S	Présentiel	LORIENT	01/01/2027	31/12/2027

Source : GREF Bretagne #1804019F